

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 31 janvier, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 25 janvier 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 25 janvier 2022.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Nathalie COLLIBEAUX, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER et Hervé PONDEMER.

Ont donné pouvoir :

Anne ROELANDT à Valérie DESQUESNE
Nadine LECHATTELLIER à Pascal DALIGAULT
Isabelle LEPESTEUR à Alain LEQUERTIER

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20220131-22_04194-DE
Date de télétransmission : 09/02/2022
Date de réception préfecture : 09/02/2022

Absents excusés :

Patrice MECHE, Angélique MOUROCQ, Flavien DELÈTRE

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-5-1
- en exercice : 29	- pour : 26	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 23	- contre : 0	
- votants : 26	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2021 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2022/011 – Demande de subvention pour l'achat de détecteurs CO2 pour les écoles

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique qui invite à l'installation des capteurs de CO2 dans les salles de classe afin de déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire.

Dans le cadre des mesures de soutien aux collectivités, une contribution financière est apportée par l'Etat aux collectivités ayant acheté des capteurs pour équiper les écoles publiques.

Le montant de cette aide est déterminé en tenant compte de plusieurs critères :

- ✓ le nombre d'élèves relevant des écoles publiques (données de l'année scolaire 2020-2021) : un montant forfaitaire de 2 euros par élève est appliqué ;
- ✓ le nombre total de capteurs achetés et livrés dans ces écoles publiques : un montant forfaitaire de 50 euros par unité est appliqué ;
- ✓ le coût d'acquisition réel TTC de ces capteurs CO2 par la collectivité.

Cette participation exceptionnelle de l'Etat étant forfaitaire et devant garantir un traitement identique sur le territoire, indépendamment des choix opérés par chacune des collectivités, le montant de la subvention correspond au plus petit de ces trois plafonds.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE** Madame le Maire à faire cette demande de contribution financière à l'Etat pour l'achat de capteurs de CO2
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 31 janvier 2022

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

